



REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version	
Procédure N° 10 /2024	2 2 FEB 2024	01	

Procédure de gestion de Caisses

Diffusion Générale

Signature

P/I





Date d'entrée en vigueur

2 2 FEB 2024

Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF : 01323633







REFERENCE DE LA **PROCEDURE**

Procédure N° 10 /2024

2 2 FEB 2024

DATE DE CREATION

Version

01

SOMMAIRE

I.	Objet
Π.	Organisation des caisses
III.	Intervenants dans les processus
IV.	Description des processus et logigrammes.
1.	Retrait espèce par chèque
2.	Versement espèce1
3.	Mise à disposition
4.	Change Manuel
5.	Mouvements inter-caisses1
6.	Versement Caisse Secondaire vers caisse Principale
7.	Mouvements de fonds inter-agence
8.	Réception de fonds par l'agence B





REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION		
Procédure Nº 4 m /2024	2 2 EER 2024		

2 2 FEB 2024 Procedure N° 10 /2024

01

Version

I. **Objet**

La présente procédure a pour objet de définir l'organisation de la caisse en Agence et de décrire les processus relatifs :

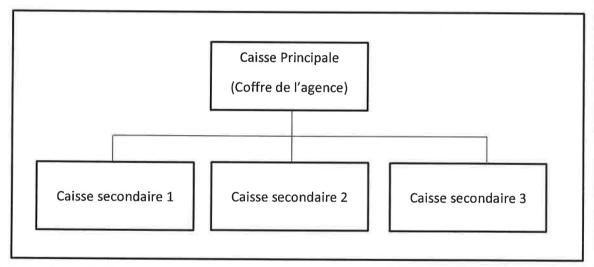
- Au fonctionnement de la caisse.
- Aux opérations de la caisse
- Aux mouvements inter caisses et inter agence

II. Organisation des caisses

L'une des missions assignées au Caissier Principal est la gestion des caisses en agence et la prise en charge des opérations de caisse de la clientèle.

L'organisation des caisses en agence prévoit :

- Une caisse principale représentant le coffre de l'Agence, sous la responsabilité du Directeur d'Agence et du Caissier Principal;
- Des caisses secondaires sous la responsabilité de la caisse principale;



Cette organisation prévoit que :

- Les échanges entre les caisses secondaires ne sont pas permis, les besoins et les excédents d'encaissement d'une caisse secondaire sont directement traités avec la caisse principale,
- Les clés d'ouvertures doivent être détenues par le Directeur(rice) de l'agence
- La clé de contrôle et la combinaison à conserver auprès du Caissier Principal de l'agence ou un cadre de la même agence dûment mandaté;
- Le(a) Directeur(rice) de l'agence ne peut pas avoir la clé de contrôle et la combinaison de coffres forts.

Divection Generale 3

Le caissier principal assume la bonne marche de son service sous l'autorité du Directeur d'Agence ou de son Adjoint. II est toujours administrativement responsable des fautes commises lorsqu'elles résultent de l'inobservation de prescriptions réglementaires ou lorsqu'une meilleure

Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF: 01323633



REFERENCE DE LA	DATE DE	
PROCEDURE		
D / L. NO /2024	9	

DATE DE CREATION	Version

01

Procédure N° 10 /2024 2 FFB 2024

surveillance aurait permis de les prévenir. Il est appuyé par des caissiers secondaires dans la prise en charge des besoins et des excédents des caisses secondaires, la gestion des encaisses de I 'agence vis-à-vis des autres Agences ou de la Banque Centrale de Mauritanie ainsi que la prise en charge des versements et des paiements dont les montants sont supérieurs au plafond des caisses secondaires.

III. Intervenants dans les processus

- Caissier secondaire (CS): prend en charge la gestion de la caisse secondaire mise sous sa responsabilité et les opérations de caisse de la clientèle pour les montants n'excédant pas 1 000 000 MRU;
- Caissier Principal (CP): prend en charge la gestion de la caisse principale et de la chambre forte de l'agence. Il intervient également dans les opérations de caisse de la clientèle dont les montants sont jugés importants (≥ 1 000 000 MRU) ainsi que les opérations de transferts inter-caisses;
- Directeur d'Agence ou leurs Adjoints (DAG/DAD): supervise toutes les opérations réalisées sur les caisses de I 'Agence ainsi que la fermeture et l'ouverture des coffres et de la salle forte. Il assure le contrôle et la validation des opérations de caisse qui relèvent de son niveau d'habilitation et veille au suivi et au dénouement des incidents de caisse, II procède, également, à l'arrêté des caisses sur le système d'information.
- « Contrôleur » (CO): assure le suivi des déficits de caisse supérieurs à 1000 MRU
 et peut ordonner des enquêtes en cas de soupçon d'opérations de fraudes ou de faits
 délictuels
- « Chef de Département Contrôle Permanent » (DCO) : assure le suivi des déficits de caisse supérieurs à 1000 MRU et coordonne avec le Contrôle les enquêtes de l'audit interne en cas de Soupçon de fraudes ou de faits délictuels,
- Directeur Administratif et Juridique (DAJ) : vérifie, à son niveau, dans le cas d'un déficit de caisse, si l'agent responsable a déposé son dossier de retraite pour prendre en charge le déficit dans le calcul de l'indemnité de retraite ou s'il est démissionnaire pour prendre en charge le déficit dans le calcul du solde de tout compte.
- Division Exploitation et Développement : détermine les modalités et l'échéancier de remboursement à appliquer en cas de déficit de caisse et donne son autorisation de restitution des excédents.
- **Directeur Général** : détermine les modalités et l'échéancier de remboursement à appliquer en cas de déficit de caisse et donne son autorisation de restitution des excédents.

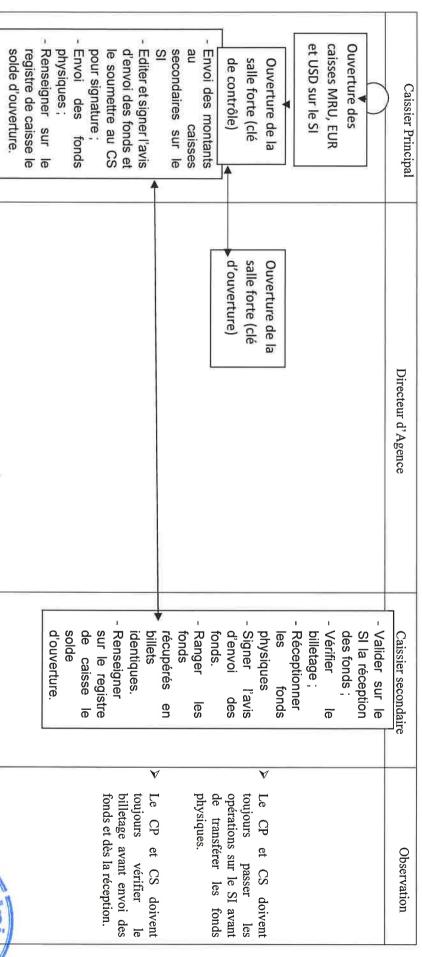


Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS – BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF : 01323633

ALGERAN UNION BANK மூ		
a second	LA CONFIANCE SAME FROM EARLS	A
Floceddie IV // 2024		REFERENCE DE LA PROCEDURE
22 FFB 7071		DATE DE CREATION
O.F	2	Version

IV. Description des processus et logigrammes

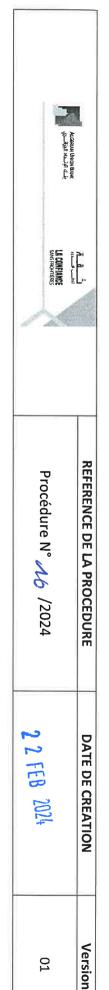
1. Ouverture de caisse



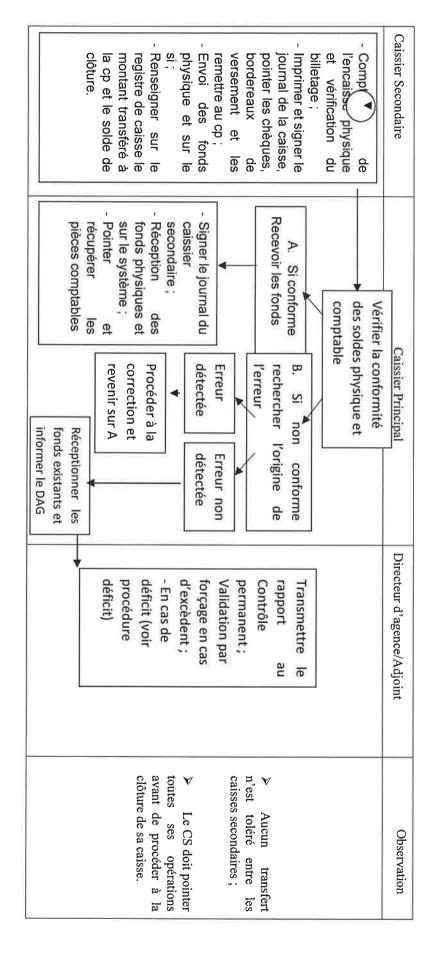
Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3309 / 118863, Agrément N° 16







Arrêté de caisse (Caisse secondaire)



Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU

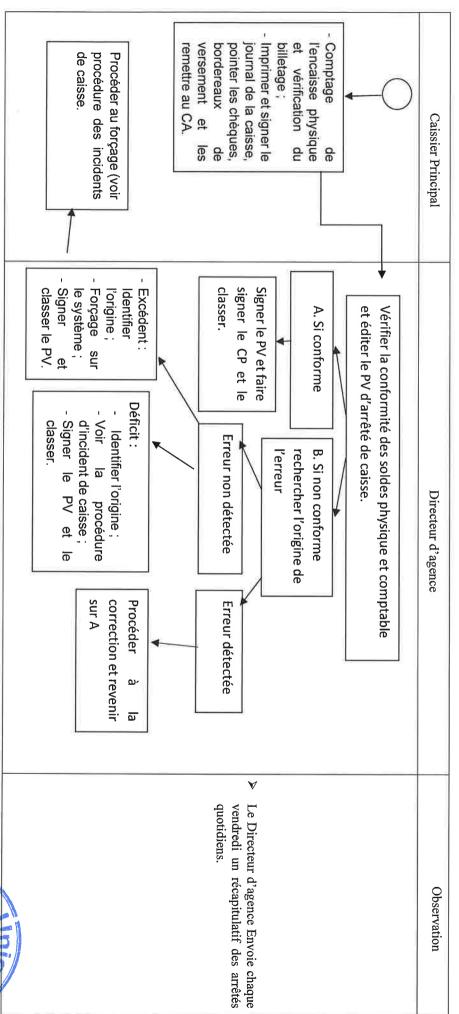
RC Nº 3909 / 119863, Agrément Nº 16 NIF: 01323633





	بنــه ابنــده المؤاتـــية	Ar Gerian I binas Resse
and the second	LA CONFIANCE SANS PROVIDENCES	
1 1000 Mai C 14 / 20 / 20 Z T	Procédure N° 12024	REFERENCE DE LA PROCEDURE
1207 A.L. 7.	27 600	DATE DE CREATION
Ç	3	Version

2. Arrêté de caisse (Caisse Principale) :



Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1850 000 000 MRU

Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8591, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3809 / 118863, Agrément N° 16

NIF: 01323633





REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATIC			
Procédure N° 10 /2024	2 2 FFR 2024			

NC Version 01

Procès-Verbal d'inventaire physique de caisses

Le xx/xx/xx à xxhxx, il a été procédé à u	ne saisie des caisses	au niveau de l	'agence de

Cette saisie a été effectuée en présence de:

Directeur d'agence :

Caissier principal:.....

A l'issu de cet inventaire, les tableaux suivants sont dressés:

Caisse principale MRU

Billetage	Quantité théorique	Montant théorique	Quantité physique	Montant physique	Ecart billet	Ecart montant
1000		0,00		0,00		0
500		0,00		0,00		0
200		0,00		0,00		0
100		0,00		0,00		0
50		0,00		0,00		0
20		0,00		0,00		0
20		0,00		0,00		0
10		0,00		0,00		0
5		0,00		0,00		0
2		0,00		0,00		0
1		0,00		0,00		0
0,2		0,00		0,00		0
SOLDE		0,00		0,00		0





REFERENCE DE LA PROCEDURE		DATE DE CREATI		
	Procédure N° 10 /2024	2 2 EED 2		

DATE DE CREATION	١

Version

2 2 FEB 2024

01

Caisse EURO

Billetage	Quantité théorique	Montant théorique	Quantité physique	Montant physique	Ecart billet	Ecart montant
500		0,00		0,00		0
200		0,00		0,00		0
100		0,00		0,00		0
50		0,00		0,00		0
20		0,00		0,00		0
10		0,00		0,00		0
5		0,00		0,00		0
SOLDE		0,00		0,00		0

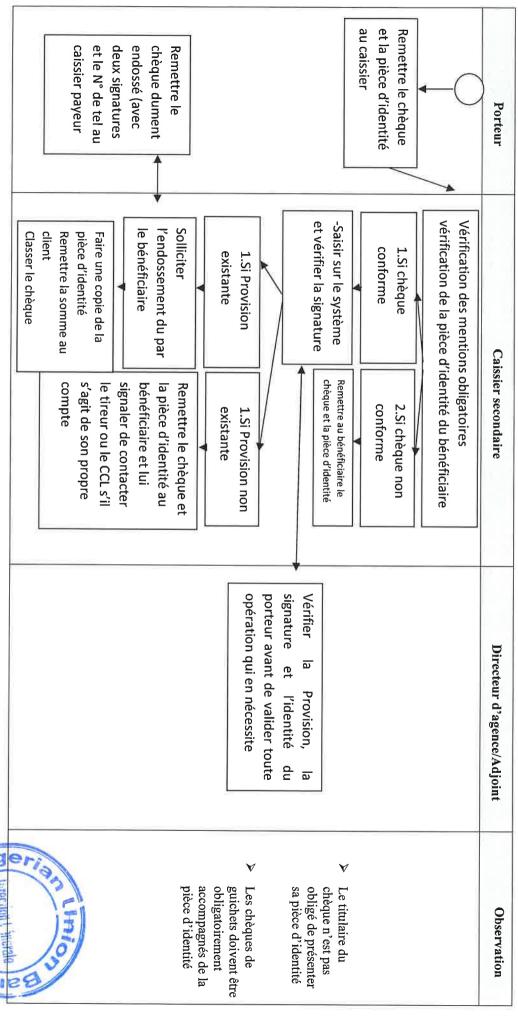
Caisse USD

Billetage	Quantité théorique	Montant théorique	Quantité physique	Montant physique	Ecart billet	Ecart montant
100	•		0	0,00		0
50			0	0,00		0
20			0	0,00		0
10			0	0,00		0
5			0	0,00		0
2			0	0,00		0
1			0	0,00		0
SOLDE				0,00		0



بنىك اليتاك الوتالدي	ALGERIAN DHOM BANK
LA CONFIRMOS SME PROMERS	المالة
Procédure N° 10 /2024	REFERENCE DE LA PROCEDURE
2 2 FEB 2024	DATE DE CREATION
01	Version

. Retrait espèce par chèque



Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3809 / 118863, Agrément N° 16







Procédure N° /Lo /2024
22
FF

REFERENCE DE LA PROCEDURE

DATE DE CREATION Version

21

2. Versement espèce

Remplir et renseigner le bordereau de versement. Si le client n'est pas en mesure de le faire, le caissier peut l'aider.	Remettant
*	
<u> </u>	
Orienter vers la salle de tri toute somme dépassant 1000 Billets ou tout montant supérieur à 200 000 MRU. Recevoir le bordereau de versement dûment rempli et signé par le remettant (rejeter les bordereaux surchargés). S'assurer de l'identité et du numéro du compte du bénéficiaire par comparaison des données inscrites sur le bordereau tout en confirmant verbalement les information (nom et numéro de compte). Compter et trier les espèces ou les récupérer depuis la salle de tri.	Caissier secondaire
∀ Parim Se	
Se conformer à la règlementation en matière de Blanchiment d'argent et lutte contre le terrorisme (voir procédure LABFT)	Observation

- Saisir l'opération de versement dans le SI;
- les soumettre au client pour signature; Editer des copies du reçu de versement, les signer et
- la joindre au bordereau de versement; Remettre une copie au client et garder une copie pour

la somme au caissier bordereau et remet Le client signe le

Classer la pièce pour la remettre en fin de journée au CP



	ينك البارة على الجزائلي	Argerian Uhioa Bank
d	LA CONTIANCE	
	Procédure N° 10 /2024	REFERENCE DE LA PROCEDURE
120% 81173	2 2 75	DATE DE CREATION
	01	Version

3. Mise à disposition

a. Emission de MAD client occasionnel

Remplir et renseigner le bordereau de MAD. Si le client n'est pas en mesure de le faire, le caissier peut l'aider. Fournir sa pièce d'identité et celle du Bénéficiaire Indiquer l'identité et les coordonnées du bénéficiaire Le client signe le bordereau, remet la somme au caissier	Remettant
-orienter vers la salle de tri toute somme dépassant 1000 Billets ou tout montant supérieur à 200 000 MRU. -Recevoir le bordereau de MAD dûment rempli et signé par le remettant (rejeter les bordereaux surchargés) S'assurer de l'identité et du numéro national d'identification (NNI) du bénéficiaire par comparaison des données inscrites sur le bordereau tout en confirmant verbalement les information (nom et NNI) Compter et trier les espèces ou les récupérer - Saisir l'opération de MAD dans le SI; - Editer des copies du reçu de MAD, les signer et les soumettre au client pour signature; - Remettre une copie au client et garder une copie pour la joindre au bordereau de MAD; - Classer la pièce pour la remettre en fin de journée au CP	Caissier secondaire
Validation de la transaction	Directeur d'agence
Se conformer à la règlementation en matière de Blanchiment d'argent et lutte contre le terrorisme (voir procédure LABFT); Toujours vérifier l'identité du Donneur d'ordre et celle du bénéficiaire En cas d'alerte AML sur l'un quelconque des conformité et retenir le donneur d'ordre jusqu'au sort.	Observation

Algerían Union Bank, SA au Capital Social de 1850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS – BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF : 01323633



	ALGERAN UHAW BANK بناك الإنسادة المؤاقسي	N.
. establish	LA CONFIANCE SAIGHT-SHEETING	
1 1000anic is 1801 cort	Procédure N° 10024	REFERENCE DE LA PROCEDURE
* 2 FEB 2024	S	DATE DE CREATION
Ç.	2	Version

b. Mise à disposition (par débit d'un compte client) :

➤ Toute mise à disposition est soumise à validation du DAG quel que soit le montant transaction ➤ Toujours vérifier l'identité du bénéficiaire. En cas d'alerte AML sur le bénéficiaire, prévenir la conformité et retenir le donneur d'ordre jusqu'au sort.	Directeur d'agence
Procéder aux vérifications d'usage et des mentions obligatoires; Saisir la transaction MAD sur le SI tout en inscrivant clairement les informations du bénéficiaire et l'agence de paiement. - Remettre au client l'avis de MAD portant le code de la transaction	Chargé de clientèle
Remplir et renseigner et signer le bordereau de MAD. Si le client n'est pas en mesure de le faire, le CCL peut l'aider. Fournir sa pièce d'identité et celle du Bénéficiaire. Indiquer l'identité et les coordonnées du bénéficiaire	Client

Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF : 01323633

Tues Hues





Procédure N° 10 /2024

REFERENCE DE LA PROCEDURE

DATE DE CREATION

Version

01

c. Paiement mise à disposition

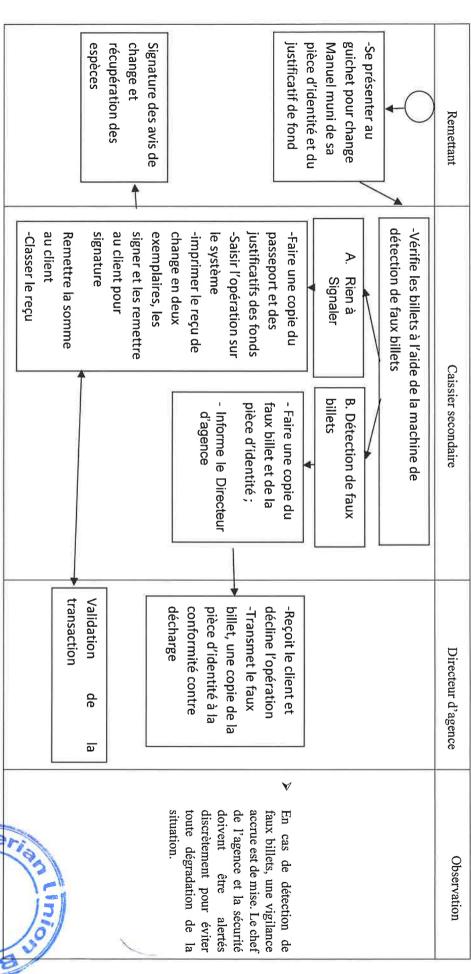
Bénéficiaire de la MAD Chargé de clientèle Directour d'agence Asisir le code de la transaction -Salsir le code de la transaction -Vérifier la conformité de l'identité -Editer l'avis de paiement de la MAD, le signer et le soumettre au client pour signature -Salsir la transaction MAD sur le SI tout en de sa pièce d'identité et du numéro de la transaction Classer une copie du reçu et remettre une copie au Client Remettre la somme au bénéficiaire Remettre la somme au bénéficiaire Directour d'agence Adisposition est soumise à disposition est soumise à validation du DAG quel que soit le moritant Validation de la bénéficiaire Validation de la bénéficiaire Toujours vérifier Pridentife du document d'identification est bien le titulaire Validation de la bénéficiaire Pridentife du document d'identification est bien le titulaire		
Chargé de clientèle Directeur d'agence e code de la transaction er la conformité de l'identité er l'avis de paiement de la MAD, le signer et le ettre au client pour signature la transaction MAD sur le SI tout en la transaction MAD sur le SI tout en l'agence de paiement. Validation de la transaction Trune copie du reçu et remettre une copie au Walidation de la transaction	Le bénéficiaire se présente à l'agence de destination muni de sa pièce d'identité et du numéro de la transaction	Bénéficiaire de la MAD
Chargé de clientèle Directeur d'agence e code de la transaction er la conformité de l'identité er l'avis de paiement de la MAD, le signer et le ettre au client pour signature la transaction MAD sur le SI tout en la transaction MAD sur le SI tout en l'agence de paiement. Validation de la transaction Trune copie du reçu et remettre une copie au Walidation de la transaction	\$	
de la	Saisir le code de la transaction Vérifier la conformité de l'identité Editer l'avis de paiement de la MAD, le signer et le soumettre au client pour signature Saisir la transaction MAD sur le SI tout en nscrivant clairement les informations du bénéficiaire et l'agence de paiement. Classer une copie du reçu et remettre une copie au client Remettre la somme au bénéficiaire	Chargé de clientèle
	Validation de la transaction	Directeur d'agence
1.6"		Observation

Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF : 01323633

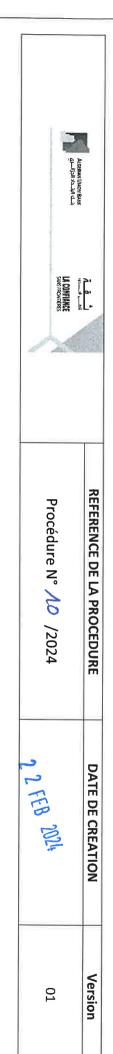


. Change Manuel

a. Achat de devise



Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'llot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3809 / 118863, Agrément N° 16



?	7	
4	<	
	Vonto	
	Þ	
5	AV	•
	2	•

Remettant
Caissier secondaire
Directeur d'agence
Observation

5. Mouvements inter-caisses Alimentation de la caisse principale vers la caisse secondaire

renseigner le registre de caisse	Classer le reçu dument signé et	C	pour signature	-Lui soumettre le reçu d'alimentation	-ivietire les fonds à disposition du CS	Anthon In Concession and the Con	-Imprime et signe le reçu		d'alimentation du CS	-Le CP saisit sur le SI l'opération	<		Caissier Principal	
		de rangement	-Classe les fonds dans son meuble	été remis par le CP.	-Signe le reçu d'alimentation qui lui	- Le CS valide l'opération sur le SI	אפוווורמנוטוו פון bi esellce מת כדי	CASIFICATION OF PRACTICAL OF	Récupère les fonds et procède à la				Caissier secondaire	
													Observation	

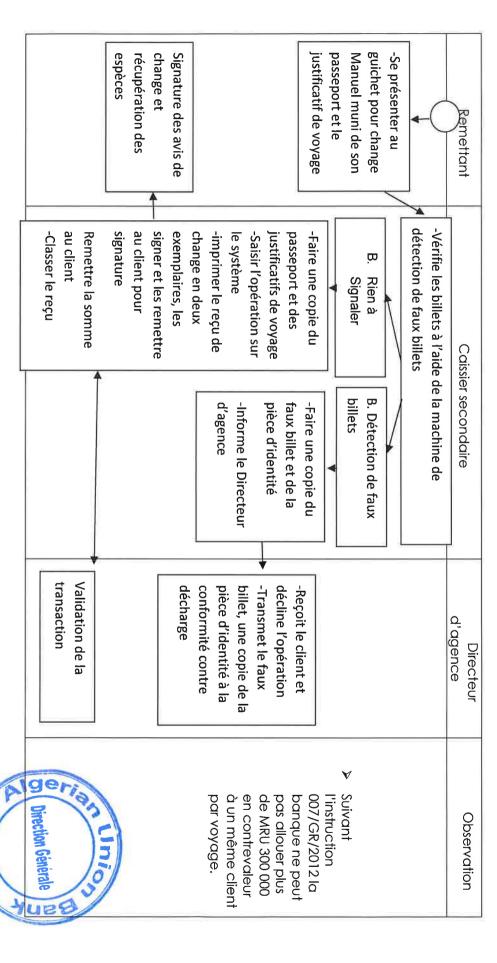
Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'llot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF : 01323633





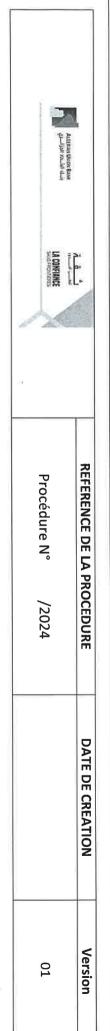
ALGERAN HAWN BANK نباه الرائدين نباء الرائدية	Ĺ
LA CONFIANCE SUC PROVIDES	- t
Procédure N° /2024	REFERENCE DE LA PROCEDURE
	DATE DE CREATION
01	Version

Vente de devise



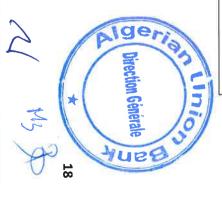
RC Nº 3909 / 119863, Agrément Nº 16 Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU





5. Mouvements inter-caisses Alimentation de la caisse principale vers la caisse secondaire

Caissier secondaire	COOK A MINISTER
Récupère les fonds et procède à la	
vérification en présence du CP	
- Le CS valide l'opération sur le SI	
-Signe le reçu d'alimentation qui lui	
été remis par le CP.	
-Classe les fonds dans son meuble de rangement	
	Récupère les fonds et procède à la vérification en présence du CP - Le CS valide l'opération sur le SI -Signe le reçu d'alimentation qui lui été remis par le CPClasse les fonds dans son meuble de rangement



NIF: 01323633

ALCEBNA UMON BANK LIP HIGH ME HE	L.
LA CONTRANCE SARS FRONTÉSES	Z1
Procédure N°	REFERENCE DE LA PROCEDUR
/2024	CEDURE

DATE DE CREATION

Version

01

6. Versement Caisse Secondaire vers caisse Principale

Classer le reçu dument signé et renseigner le registre de caisse	-Lui soumettre le reçu d'alimentation pour signature	-Mettre les fonds à disposition du CP	-Imprime et signe le reçu	-Le CS saisit sur le SI l'opération d'alimentation du CP	Caissier secondaire
	-Classe les fonds dans son meuble de rangement	été remis par le CS.	-Le CP valide l'opération sur le SI	-Récupère les fonds et procède à la vérification en présence du CS	Caissier Principal
					Observation





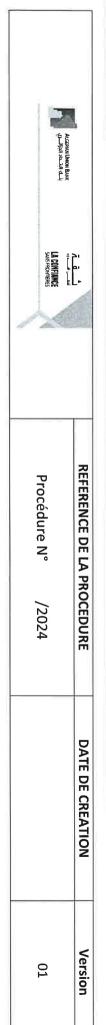


Procédure N° /2024	REFERENCE DE LA PROCEDURE DATE DE CREATION
	DATE DE CREATION
01	Version

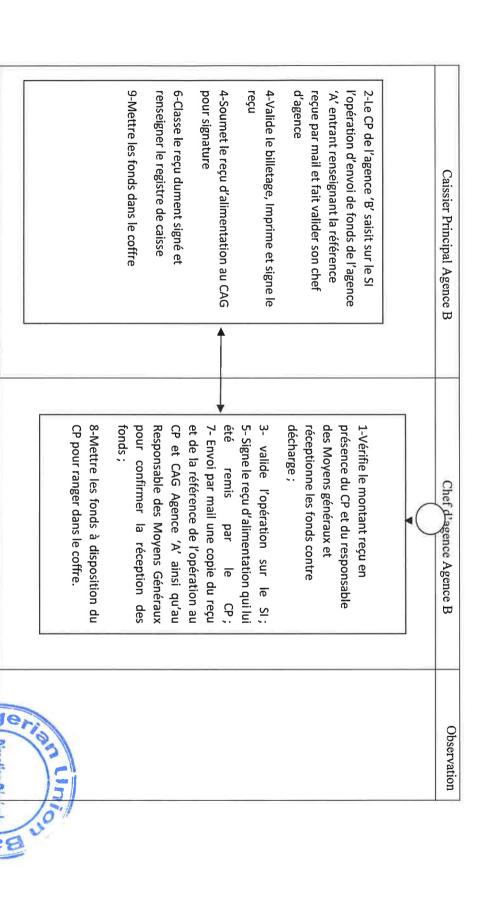
.7 Mouvements de fonds inter-agence

Envoi de fonds par l'agence A

9-Mettre responsa pour env	7-Classer le reçu dument signé et renseigner le registre de caisse pour er	5-Soumettre le reçu d'alimentation au 8- Envo CAG pour signature et de la	4-Valide le billetage, Imprime et signe le lui été	2-Le CP de l'agence 'A' saisit sur le SI l'opération d'envoi de fonds à l'agence B et fait valider son chef d'agence	1-Le C <i>L</i> fonds e moyen		Caissier Principal Agence A
9-Mettre les fonds à disposition du responsable des Moyens généraux pour envoi à l'agence B contre décharge	CP et CAG Agence 'B' ainsi qu'au Responsable des Moyens Généraux pour envoi des fonds	8- Envoi par mail une copie du reçu et de la référence de l'opération au	6- Signe le reçu d'alimentation qui lui été remis par le CP.	3- valide l'opération sur le SI	1-Le CAG procède au comptage des fonds en présence du CP et des moyens généraux	€	Chef d'agence Agence A
							Observation



8. Réception de fonds par l'agence B



Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16





REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
Procédure N° /2024		01

SOMMAIRE

١.	Objet	3
II.	Organisation des caisses	3
III.	Intervenants dans les processus	4
IV.	Descript ion des processus et logigrammes	5
1.	. Retrait espèce par chèque	10
2.	. Versement espèce	11
3.	. Mise à disposition	12
4.	. Change Manuel	15
5.	. Mouvements inter-caisses	17
6.	. Versement Caisse Secondaire vers caisse Principale	18
7.	. Mouvements de fonds inter-agence	19
8.	. Réception de fonds par l'agence B	20



